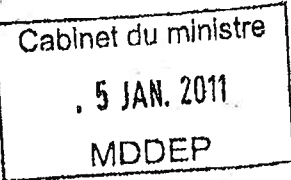


Application for Public Hearing : Pink Road Enlargement Project

M. Pierre Arcand
Ministre MDDEP
Édifice Marie-Guyart
675, Blvd René-Lévesque Est
30e étage, Québec, (Québec) G1R 5V7.



Submitted by: Ian C. Huggett
For the Organization : Eco-Watch

December 15, 2010

The following memo constitutes an official application for a public hearing to the Bureau d'audiences public sur l'environnement concerning the 'project d'élargissement du Chemin Pink'.

Application's Purpose:

The purpose of this application is based on two reasons: (1) the anticipated negative environmental effects on important wetlands and significant natural areas along the project's right-of-way (2) a concern over the subsequent loss of the Aylmer Sector's rural character and agricultural land following the completion of this project which will stimulate urban expansion outside the urban perimeter in important rural and recreational land.

Background:

I have been involved in numerous urban planning initiatives involving the former City of Aylmer and the adjoining Gatineau Park since 1990. During the revision of the City of Gatineau's last Master Plan in 2005, I was approached by consultants working for city planners to recommend areas of high conservation value during the creation of an ecological inventory. The majority of candidate sites I recommended were incorporated into the Master Plan for protection. Some of these natural areas would be impacted by this project.

Environmental Concerns:

A couple of these sites are situated along the existing and projected corridor for the proposed enlargement of Pink Road.

In addition, this project impacts:

- (1) four water courses crossing Pink Road
- (2) Ruisseau des Dées
- (3) a tributary to Ruisseau des Dées
- (4) Ruisseau Moore

(5) six wetlands, including a treed swamp between Gravité and Blvd. Grives

Like the majority of contemporary highway projects involving federal subsidies the present enlargement of Pink Road between rue Gravité and the hypothetical Corridor Deschenes is the first contribution to the long-term objectives for this transportation route. While the proponent, the Ministry of Transport for Quebec (MTQ), can argue that this project involves the enlargement from the existing two (2) lanes to four (4) lanes which stops a few hundred metres west of Vanier Road; it is clear the overall vision of this project is to enlarge Pink Road further west to Terry Fox Road and Highway 148. This vision was approved during the last two Master Plans for the City of Aylmer during the late 1990s. The present project should not be studied in isolation. Thus, we must evaluate the commutative impacts stemming from these initial three phases and the long-term implications of subsequent construction phases along the entire Pink Road corridor.

In addition, the fact that the enlargement of Pink Road arbitrarily stops west of Vanier Road at a green corridor (identified by Gatineau Park planners as a critical wildlife migratory route) in the absence of any existing traffic intersection - strongly suggests the proponent wishes to retain the future option to build the North-South axis autoroute Deschenes.

Both the enlargement of Pink Road west of Vanier Road and a future N-S axis along the Deschenes Corridors would have catastrophic environmental and social consequences for the Aylmer Sector for the following reasons:

(1) immediately west of Vanier Road in the current alignment for this project are wetlands which contain several rare floristic species identified by botanist J. Cayouette and myself in the late 1990s. Road salt, petroleum based residues from vehicles, alteration to the wetland's function during, and following the construction phase would destroy these species.

(2) The logical continuation of this project would adversely impact the provincially significant Pink Road Alvars by: disturbing the areas which border Pink Road in several locations, introducing alien species transported from passing vehicles, altering the seasonal surface hydraulic regimes characteristic of Alvar-habitat and encouraging public encroachment. While similar concerns have been raised by the MDDEP in the preliminary assessment document item 6.2 'Milieu biologique', QC-10, the proponent dismisses the reality that this project is contingent on the overall object to link the four-lanes to highway 148. Thus, the accumulative future phases of this project must be considered.

(3) Item 6.2.2.3 in the preliminary report under 'Espèces fauniques et leur habitat' Qc-11 questions the presence or absence of the Western Chorus Frog- (rainette faux-grillon). The proponent argues that no Chorus frogs were present during their survey in the project's study area. However, the methodology only involved a single "pass" on April 14, 2009. This constitutes faulty science since climatic conditions during the survey on that date (such as cold temperatures, or a proximal threat) would prevent the frogs from calling. A valid survey involves several visits to the site under a variety of weather conditions before determining the presence or absence of this or any other target specie. D. St-Hilaire, a former FAPAQ employee, discovered this species breeding in the region several years ago.

Conclusions:

I request a public hearing relative to this project based on anticipated environmental and social impacts. These impacts would have irreversible negative environmental effects on the rare species of plants, insects and amphibians in the several wetlands effected by this project. Secondly, this project will stimulate urban expansion into rural and agricultural zones outside the urban perimeter. These rural areas provide important social-culture values to the context of the Aylmer Sector.

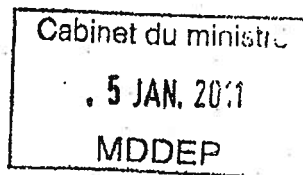
Ian Huggett



675 227

Gatineau, le 21 décembre 2010

M. Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Pares
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet: Projet de la ville de Gatineau, «élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes» (3211-05-439)

Monsieur le Ministre,

La présente est pour demander une audience publique du BAPE en rapport avec le projet susmentionné. Comme le stipulent les directives de votre ministère, voici en deux sections: A) Les motifs de ma demande et B) les motivations ou justificatifs de mon intérêt envers ce dossier.

A) Les motifs de ma demande sont les suivants :

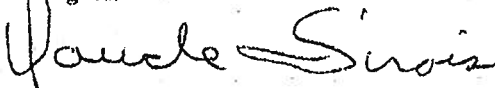
1. Malgré la séance d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenue le 15 décembre, beaucoup de résidents demeurent réticents à ce projet dont la nécessité autant à l'échelle locale que régionale n'a pas été démontrée.
2. L'impact de ce projet sur l'ensemble du réseau routier Ottawa-Gatineau ne semble pas avoir été considéré sérieusement.
3. Les documents rendus publics ne tiennent pas compte de l'étude en cours concernant le développement du transport en commun dans la partie ouest de Gatineau en lien avec le prolongement vers l'ouest du trajet Rapibus présentement en construction dans l'est de Gatineau, au coût d'environ 300 millions de \$. Une solution de transport en commun intégrée dans l'ensemble du territoire de Gatineau devrait, à notre avis, avoir préséance sur des projets et des rêves de district fédéral élaborés au début des années soixante-dix.
4. Plusieurs citoyens proposent que le MTQ rétrocède à la ville de Gatineau une emprise connue sous l'appellation *corridor Deschênes*, qui était destinée à l'époque à la construction d'un boulevard et d'un pont vers l'Ontario à l'ouest de Hull/Gatineau. Ce projet a été abandonné depuis, comme en témoignent les consultations en cours entre les élus d'Ottawa, de Gatineau, les deux gouvernements provinciaux concernés, la CCN et d'autres acteurs du gouvernement fédéral.
5. Pour en revenir à d'autres considérations plus terre à terre, plusieurs citoyens craignent que l'approbation de ce projet n'accélère l'étalement de la construction résidentielle dans des boisés que la ville de Gatineau tente de protéger à grands frais.
6. Plusieurs agriculteurs, qui se sont exprimés le 15 décembre, craignent que la pérennité et l'activité économique des terres qu'ils cultivent de génération en génération depuis plusieurs décennies soient menacées par ce projet de boulevard à 4 voies.
7. L'impact sur les services publics, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité publique, etc, dont le déficit par rapport à l'ensemble du Québec est déjà très considérable, ne semble pas avoir été considéré.
8. L'augmentation du flot de circulation sur ce boulevard quasi autoroute provoquera des bouchons en aval sur des axes routiers passablement congestionnés, à savoir : les boulevards Saint-Raymond et Alexandre-Taché de même que le pont Champlain entre Ottawa et Gatineau.
9. L'étalement urbain se fait au détriment du développement du centre ville qui est pourtant une priorité de la ville énoncée dans un PPU adopté en 2008.

10. Le projet se fait au détriment de la mise à niveau de boulevards parallèles existants dont le boulevard Lucerne et le très achalandé Alexandre-Taché, ancienne route nationale qui traverse dangereusement un village urbain traditionnel,

B) Voici les motivations et justificatifs qui sous-tendent mon vif intérêt pour ce dossier :

1. Cet intérêt émane de mon profond engagement communautaire et politique tant au niveau de mon quartier qu'au niveau municipal et provincial.
2. La convergence de ma formation, de mon expérience professionnelle et de mon engagement me permet d'en arriver à deux constats : premièrement, que la quiétude et la qualité de vie du Manoir des Trembles, deuxième plus beau quartier de Gatineau et véritable « joyau dans un écrin de verdure », sont menacées par la construction débridée d'autoroutes (parfois déguisés en forme de boulevards); deuxièmement, que ce développement routier effréné est subordonné à l'industrie de la construction domiciliaire et qu'il se fait en outre au grand détriment des terres agricoles parmi les plus fertiles de la région et les plus rapprochées du marché de la consommation agroalimentaire.
3. Notre quartier résidentiel est traversé par de nombreux boulevards qui furent trifurés, aménagés ou construits au cours de la dernière décennie à un rythme époustouflant, à travers notamment le célèbre parc de la Gatineau, sans autre considération que de donner un accès le plus rapide possible à un affreux *Smart Centre* d'une autre époque et à de nouveaux quartiers toujours plus éloignés.
4. Même si elles sont récentes, les infrastructures de notre quartier accusent déjà quelques signes de vieillissement prématuré. La municipalité n'a pas, semble-t-il, les moyens d'obtenir les fissures de la chaussée, ni d'effectuer un marquage de base sécuritaire des intersections....
5. Je laisse à d'autres le soin de soulever le refus du MTQ d'admettre les valeurs-guides de l'OMS relatives au bruit ou, à tout le moins, celles exigées par la directive du MDDEP (distinction entre le jour et la nuit).
6. Je m'en remets aussi à mes concitoyens compétents en matière de bassin versant pour exprimer leurs inquiétudes quant aux milieux humides du secteur et de l'impact des travaux prévus sur nos ruisseaux et sur la rivière des Outaonnais, source de notre approvisionnement en eau potable.

Ce n'est pas en répétant les erreurs du passé qu'on assurera le développement durable de nos collectivités dont on parle tant. En vous remerciant de l'attention que vos services voudront bien accorder à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Claude Sirois

Cabinet du ministre

11 JAN. 2011

Le 2 janvier 2011

MDDEP

Bonjour M. Le Ministre,

Je vous écrit aujourd'hui avec un clavier anglais, donc excuser moi pour les fautes d'ortographe.

Je vous demande aujourd'hui dans le but d'enclencher le processus du BAPE pour le projet de l'extension a quatre voies du Chemin Pink, donc la ville Gatineau est le promoteur.

Mes raisons pour vouloir regarder ce dossier en profondeur est tres simple. Le projet ne convient pas avec l'actualite sur le territoire en ce moment.

Presentement dans la region de Ottawa-Gatineau on fait face a plusieurs problemes de circulation. Je croit que la solution a ces multitudes de problemes des deux bords de la riviere pourrait etre solutionner avec un corridor multi-fonctionnel qui se situera le long du present chemin Pink, se dirigeant ouest jusqu'à Perry pour en suite se diriger a travers des terres en friche pour croisser la riviere des Outaouais et joindre le chemin Riddell/March de cote Ontarien.

Ce projet solutionnera plusieurs problemes en meme temps et necessitera un grand vision et co-operation entre plusieurs niveaux et departements local, provincial et federal...mais il n'est pas impossible a voir avec un etude d'envergure.

Pour l'instant le projet de la ville sur ce troncon de chemin demontre le manque de vision et de co-operation qui existe depuis plusieurs annees dans notre region.

Je vous demande de mettre les freins sur ce projet que les agences impliquees dans l'etude courante puisse voir le potentiel de ma proposition.

Je veut etre tenu au courant de ce qui se passe, je croit que le corridor Pink est notre dernier option pour un système de transport multi-fonctionnel est-ouest dan la region et il est trop pre-mature d'embarquer dans un quatre voie qui ne dessert que les promoteurs-constructeurs local.

Merci de votre attention,

Lee Bourdon

Distribution Biodirect

Cabinet du ministre

7 JAN. 2011

MDDEP

Gatineau, le 4 janvier 2011

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique, élargissement du chemin Pink

Monsieur,

Par la présente le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, le CREDDO, aimerait vous faire demande d'audiences publiques dans le cadre de l'élargissement du chemin Pink à Gatineau.

Le CREDDO tout en sachant que le projet d'élargissement ne touche dans un premier temps que les premier 0,45 km aimerait signaler que le tronçon visé aura de grands impacts sociaux sur les populations riveraines, puisque la marge de recul sera très étroite. Le bruit, la poussière seront certainement des inconvénients que subiront les citoyens. Les études de bruit sur 24h complétées sont un minimum et ne tiennent pas compte des impacts de changement de température, des vents dominants etc. sur les modulations du bruit.

L'augmentation de vitesse prévue créera aussi des problèmes au niveau de la sécurité des piétons et cyclistes. Il semble que ce serait plus sensé de prévoir une bande cyclable et un trottoir dans l'emprise plutôt qu'un élargissement.

Il semble incohérent qu'en 2011 les modèles de projection utilisés soient les mêmes que lors de la demande de financement de ce projet à la fin des années 70, début 80. À l'heure du pic pétrolier, sujet pour lequel nous avons mandat de votre ministère en vue de sonder la population, il semble incohérent de favoriser encore et toujours la voiture.

Il nous semble aussi très incohérent dans le contexte de révision du schéma d'aménagement qu'amorce la Ville de Gatineau, qui prône la densification du tissu urbain, la gestion à l'échelle d'unités de villages urbains, la concrétisation d'un système de transport collectif en site propre, etc. que nous en soyons à ressortir un projet pensé il y a 30 ans parce que le financement arrive à point nommé.

Quant au 2^{ème} et 3^{ème} tronçons prévus plus tard et cités dans l'étude, l'impact sur les terres humides et agricoles ne font pas état du cumul d'impacts; certains ruisseaux dont celui des Fées et Moore ont déjà été touchés par une construction majeure il y a quelques années, soit la construction de l'axe McConnell-Laramée, maintenant connu sous le nom de boulevard des Allumetières. L'Étude ne traite pas du fait que des atténuations ont déjà été acceptées et réalisées dans le cadre de ce projet premier projet qui n'est qu'à 1 ou 2km du chemin Pink.

Enfin pour toutes ces raisons et autres pour lesquelles nous espérons nous faire entendre nous vous demandons de convoquer des audiences du BAPE selon l'échéancier prévu.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Nicole DesRoches
Directrice générale

Sharon Déoux

Cabinet du ministre

, 6 JAN. 2011

MDDEP

January 5, 2011

M. Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

**Proposal to Widen Pink Road Between de la Gravité Street
and the Planned Deschênes Corridor
in the Aylmer Sector of Gatineau, Québec**

Dear Minister Arcand:

I attended the public information session that was held in Gatineau on December 15, 2010, regarding the above-mentioned proposal. While the information was presented with clarity and great assurance by all parties, I am very concerned that many extremely important possible consequences of the widening of Pink Road have been completely ignored. Therefore, as a citizen of the City of Gatineau, I am hereby requesting that a formal public consultation be held by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, one that will fully explore all the foreseeable repercussions of this project.

My reasons for making this request include both environmental and social factors. To the shame of the City of Gatineau, it chose to gloss over the fact that the area over which the new four-lane, lighted autoroute would pass is perennial wetland that drains the hills to the north. I do not believe that it is sufficient to "compensate" for the destruction of the wetlands that will necessarily take place. I would like to point out that the building of the research offices of the Museum of Nature, which are located on Pink Road, was subjected to many environmental restrictions precisely because of the fragile nature of the wetland upon which it sits. I do not see why the Pink Road project should be allowed to proceed without evaluating whether similar restrictions should be applied.

The effect of light pollution was also omitted from the evaluation. Much lip service is paid to the deleterious effect on animals, in particular birds, that is caused by the lighting of our cities and roads. Before we decide to artificially illuminate yet another rural roadway, I think that we should carefully consider whether it is really necessary to do so.

.../2

I also think that the increase in the number of wild animals that would be killed by more vehicles travelling at higher speeds should be given serious consideration.

Another very important reason for requesting a full-scale evaluation of this project is the possibility that it could inadvertently lead to the loss of the valuable farmland nearby. As explained at the information session, the land on either side of Pink Road between des Grives Boulevard and the planned Deschênes Corridor is now zoned for agricultural use. I am concerned that the widening of Pink Road would act as an inducement to change the zoning of the adjacent land to residential use, thereby allowing homes to be built on what is fertile farmland that is located close to the community that it serves.

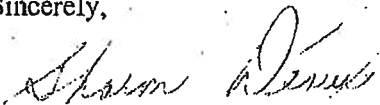
Aside from this loss and the unconscionable urban sprawl that would result, I believe that the impact of such development could have very harmful and lasting consequences for the social fabric of the Aylmer sector as a whole. Already, the unbridled construction of homes here over the last few years has placed enormous strain on our water treatment and supply facilities and on the availability of schools and recreational activities for youth. We have also seen a much increased demand for medical services, which were insufficient to begin with, and traffic congestion during rush hour has become a major source of stress for commuters, many of whom are forced to wait in long lines to cross the Champlain Bridge in order to travel to their jobs.

It would surely be foolhardy, and in violation of the most basic environmental preservation principles, to widen a country road situated far to the north that would most certainly invite the construction of homes, eventually exacerbating all these problems. While water treatment facilities and other infrastructure could eventually be improved, albeit at onerous and unnecessary cost to taxpayers, and additional schools could be built, there is a shortage of doctors throughout the Province, and a solution to the Aylmer sector's rush-hour gridlock may never be found.

I believe that there may be other possible undesirable consequences to the proposed widening of Pink Road that should be the subject of detailed scrutiny by independent experts, in particular its impact on the Boucher Forest, the wetland migratory bird flyway and nesting ground in Deschênes, the future Riparian Park, and the much-loved Gatineau Park. There is also the matter of the high maintenance cost associated with building a highway on shifting subsoil.

I thank you for this opportunity to request that a public consultation be conducted into the proposed project to widen Pink Road. I may be reached by electronic mail at: sdeoux@primus.ca.

Sincerely,



Sharon Déoux

P.S.: Regretfully, my written French is inadequate to the task of expressing myself on this matter. As someone who was born in Québec and has lived here all my life, I read and speak French well; therefore, I will be able to understand any correspondence or other information that you may choose to send me in French.

Cabinet du ministre

13 JAN. 2011

le 6 janvier 2010

MDDEP

M. Pierre Arcand Pierre, député

Ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boulevard René-Lévesque Est

30e étage,

Québec, (QC) G1R 5V7.

Monsieur le ministre,

Demande des audiences publiques: projet d'élargissement du chemin Pink à Gatineau

Cette lettre constitue une demande officielle pour la tenue des audiences publiques par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* concernant le «projet d'élargissement du chemin Pink à Gatineau». Vu des effets environnementaux négatifs sur les zones humides et autres zones naturelles importantes à prévoir le long de la route élargie ainsi que la grande possibilité de la perte subséquente du caractère rural et des terres agricoles du nord d'Aylmer parce que le projet stimulera l'expansion domiciliaire et commerciale à l'extérieur du périmètre urbain dans un secteur de grande valeur rurale et récréative, des audiences publiques s'imposent.

Quatre cours d'eau qui traversent le chemin Pink ainsi que six zones humides, y compris un marécage entre la rue de la Gravité et le boulevard Grives, sont parmi les plusieurs sites menacés le long du chemin visé par l'élargissement.

Bien que le promoteur, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la ville de Gatineau, peuvent faire valoir que ce projet implique l'élargissement des deux voies existantes à quatre voies qui s'arrêteront à quelques centaines de mètres à l'ouest du chemin Vanier, il est clair que la vision globale de ce projet est d'élargir le chemin Pink vers l'ouest jusqu'au chemin Terry Fox et la route 148 tel que stipulé dans les deux derniers plans directeurs adoptés par l'ancienne ville d'Aylmer à la fin des années 1990.

Le présent projet ne devrait pas être étudié séparément de ces plans. Ainsi, il faudra évaluer tous les impacts découlant de ces trois premières phases et les implications à long terme des phases ultérieures de construction le long du chemin Pink ENSEMBLE.

En outre, le fait que l'élargissement du chemin Pink s'arrête arbitrairement à l'ouest du chemin Vanier à un corridor vert (identifié par les planificateurs du parc de la Gatineau comme une très importante route migratoire de la faune) en l'absence de toute intersection de circulation existante, suggère fortement que le ministère des Transports souhaite conserver l'option pour la construction d'un éventuel axe nord-sud, c'est-à-dire l'autoroute Deschênes.

L'élargissement de chemin Pink à l'ouest de chemin Vanier et vers un axe futur nord-sud pourrait être catastrophique. Il risque d'y avoir des conséquences sociales et environnementales graves pour le secteur Aylmer pour les raisons suivantes:

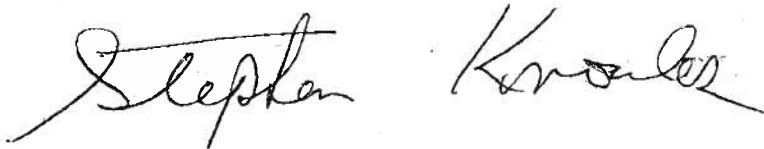
- immédiatement à l'ouest du chemin Vanier dans le tracé actuel de ce projet il ya des zones humides qui contiennent plusieurs espèces de plantes rares;
- une augmentation de la quantité de sel épandu sur la route, des résidus émis par des véhicules, et l'altération des zones humides pendant et après la période de construction pourraient détruire ces espèces.

Ce projet aurait un impact négatif sur les alvars (reconnu pour leur signification écologique au Québec) traversant le chemin Pink, perturberait les zones naturelles qui bordent le chemin Pink à plusieurs endroits, entraînerait l'introduction d'espèces exotiques transportés par les véhicules de passage, modifierait les tracés des cours d'eau caractéristiques de l'habitat des alvars et encouragerait l'empiètement public. Il stimulerait l'étalement urbain et menacerait les activités agricoles dans les zones rurales à l'extérieur du périmètre urbain. La santé de la zone rurale fait partie essentielle des valeurs que nous cherchons à protéger.

Je demande respectueusement que vous ordonniez des audiences publiques relatives à ce projet en vue de ses conséquences sociales et environnementales significatives.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération ma demande je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes meilleurs salutations

Stephen Knowles



675227

Cabinet du ministre
7 JAN. 2011
Gatineau, le 6 janvier 2011
MDDEP

**M. Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7**

Objet: Projet de la ville de Gatineau, «Élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes » (3211-05-439)

Monsieur le Ministre,

La présente est pour demander une audience publique du BAPE en rapport avec le projet susmentionné.

Je joins avec cette lettre la résolution soumise lors de notre réunion du 5 janvier 2011 ainsi qu'un article du journal "La Revue" rapportant les questions soulevées lors de la soirée d'information tenue le 15 décembre 2010.

En vous remerciant de l'attention que vos services voudront bien accorder à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Lili Lemieux
Lili Lemieux



**Extrait du Procès-verbal
de l'assemblée mensuelle, tenue au Centre communautaire du Plateau
le mercredi 5 janvier 2011 à 19h00.**

ARP 03/2011 Résolution: Élargissement du Chemin Pink

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau et dont le BAPE a annoncé la tenue d'une réunion d'information le 15 décembre prochain, l'Association des Résidents du Plateau désire soumettre les réflexions suivantes concernant ce projet crucial pour le quartier.

Suite à la consultation de l'étude d'impact réalisée par le BAPE, l'ARP demeure très sceptique et inquiète quant aux moyens proposés afin de solutionner les problèmes de sécurité, de fluidité, de bruit et nuisance. On note aussi l'absence complète de références quant à la proximité du Parc Gatineau et de ses aires boisées dont les atouts naturels devraient servir d'inspiration pour ce projet.

Une emprise de 55 mètres nous apparaît nettement démesurée et nous croyons fermement que cela créera une division physique irréversible de tous les résidents du côté nord de Pink d'avec le reste du Plateau.

Plusieurs centaines de ceux-ci y transitent à pied ou vélo pour aller prendre l'autobus ou pour se rendre au travail ou à l'école. Un boulevard à 4 voies et terres pleins rendront la traverse de celui-ci intimidante et même avec des feux pour piétons, il faudra au moins une attente de 30 secondes et aura un effet négatif sur la fluidité recherchée dans ce projet.

Quant au bruit et nuisance, l'ARP est d'avis que des mesures d'atténuation devront être mises en place immédiatement et que le fait que 90% de l'aire boisée longeant Pink derrière Allizé sera rasée, il est clair qu'il faudra compenser ce mur végétal par la plantation d'arbres et d'écrans antibruit autant du côté nord que sud de Pink. L'étude d'impact n'en fait aucunement mention.

L'éclairage proposé est aussi une vive source d'inquiétude et devra diffuser uniquement sur le chemin et non être une source de pollution lumineuse inutile. Encore là, l'étude d'impact est muette à propos de ceci.

Il n'y a aucune mention sur comment le coin des Brises et Pink sera réalisé. Cette intersection est en place depuis l'existence du carrefour des Brises et deviendra impraticable si des feux de circulation ou panneaux d'arrêts ne sont pas installés. Silence de l'étude à ce propos.

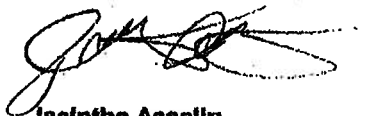
Compte tenu de ces inquiétudes et des nombreux points encore en suspens, il est donc :

- Attendu que ce projet a un impact direct sur la qualité de vie des résidents du Plateau.
- Attendu que ce projet doit répondre à des besoins de sécurité, de fluidité et de quiétude des résidents.

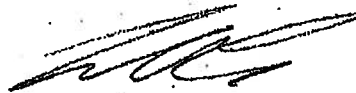
- **Attendu que ce projet doit s'harmoniser avec la proximité du Parc Gatineau et ses aires boisées.**
- **Attendu que ce projet encouragera le transport individuel en voiture au détriment du transport durable.**
- **Attendu que le chemin Pink doit se démarquer du boulevard du Plateau en étant une porte d'entrée du quartier à couleur naturelle et non commerciale.**

Il est proposé par Lili Lemieux et appuyé par Stéphane Tessier que des audiences publiques aient lieu afin de permettre aux résidents concernés et tous les citoyens de Gatineau de pouvoir bonifier ce projet qui marquera à jamais la personnalité du quartier du Plateau.

Adoptée



Jacinthe Asselin
Présidente



André Clermont
Secrétaire

Info07 - La Revue - Actualités

L'élargissement de Pink inquiète



Plusieurs citoyens sont venus discuter de l'élargissement de Pink

Publié le 15 Décembre 2010

Yannick Boursier

Il semble de plus en plus probable qu'il y aura une audience publique du BAPE dans le dossier de l'élargissement du chemin Pink.

Sujets : BAPE , Ville de Gatineau , Chemin Pink , Chemin Vanier , Boulevard Deschênes

Même les représentants du BAPE lors de la soirée d'information ce soir ont fait mention de cette audience comme très possible à la suite des questions reçues des citoyens, environ 70, venus entendre les explications du projet qui vise à monter à quatre voies le chemin Pink.

Le projet est prévu en trois phases. La première, entre les rues de la Gravité et des Grièves, est celle prévue le plus rapidement, puisque le besoin se fait sentir, selon la Ville de Gatineau. La deuxième phase amènerait l'élargissement jusqu'au chemin Vanier. Le besoin pour cette phase ne se fait pas sentir encore selon la Ville et pourrait se faire autour de 2025. Le dernier tronçon est l'élargissement jusqu'au futur boulevard Deschênes, un axe routier prévu depuis les années 70 mais non réalisé. Ce tronçon ne pourrait d'ailleurs jamais se réaliser.

Il a pourtant fait l'objet de plusieurs questions des citoyens. Plusieurs ne veulent pas de l'arrivée de cet axe et questionnent le tracé de ce boulevard, qui ne mène plus nulle part. Il était prévu au départ pour un lien avec Ottawa.

En ce qui concerne les deux autres tronçons, deux problèmes principaux ont été soulevés: le bruit et la vitesse.

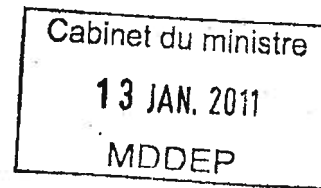
Concernant le bruit, les experts affirment que l'augmentation du bruit serait compensée par les écrans antibruit existants et ne prévoient pas de problèmes. Des citoyens ont pourtant fait valoir les problèmes qu'ils ont déjà à dormir le soir ou encore les problèmes avec les secousses et craignent l'augmentation de ces nuisances avec l'élargissement et l'augmentation du nombre de voiture.

Du côté de la vitesse, il est prévu qu'elle sera de 70km sur le premier tronçon qui sera construit, une vitesse qui n'est pas appréciée par les citoyens. Ils aimeraient avoir 50km/h. Cette option a fait partie de l'analyse, mais n'a pas été retenue. Selon les experts, une route droite à quatre voies correspond à une vitesse de 70km/h. Même en mettant un panneau à 50km/h, les gens rouleraient plus vite puisque la configuration de la route correspond à une vitesse plus grande.

L'augmentation du développement qu'entraînera l'élargissement du secteur, la sécurité des jeunes et adultes allant prendre l'autobus, les eaux souterraines et de pluie, l'absence de transport en commun et la protection de la faune sont d'autres questionnements apportés par les participants.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 10 janvier prochain pour déposer une demande officielle d'audience publique du BAPE dans ce dossier.

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Gatineau, le 7 janvier 2011

Demande d'audience publique
Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes
par la Ville de Gatineau

Monsieur le ministre,

Je suis un bénévole représentant les intérêts des cyclistes depuis 1999. J'ai été impliqué à la réalisation de la Route verte en Outaouais, à la création d'une campagne de promotion d'utilisation du vélo pour aller au travail (2500 participants), et maints autres dossiers, projets, comités auprès de la ville de Gatineau, de la ville d'Ottawa et de la Commission de la capitale nationale (région Gatineau-Ottawa). Je suis aussi membre du conseil d'administration du Conseil Régional Environnement Développement Durable Outaouais (CREDDO) depuis 5 ans et de l'Association Québécoise du transport et des routes (AQTR).

J'ai pris connaissance de la documentation concernant ce projet par l'entremise du site internet du BAPE, documentation très complète. Sans ouvertement mettre en doute le professionnalisme des promoteurs, je déplore qu'on continue à utiliser les approches et méthodes des années 70 quant au choix et justification des infrastructures routières. Dans l'esprit du développement durable et de la mobilité durable, un élargissement de 2 à 4 voies d'une artère (qualitatif du MTQ) avec augmentation de la vitesse maximale permise dans une zone en urbanisation accru dû à l'étalement urbain non contrôlé, n'est plus de mise. Cela va à l'encontre du principe de "road diet".

Selon le Guide technique des aménagements en faveur des piétons et des cyclistes de Vélo Québec (2010), fait en collaboration avec Transports Québec, le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie et de l'Agence de la santé publique du Canada,

plusieurs points de conception auraient dû être considérés et me semblent absents des études et rapports des promoteurs du projet. Par exemple, une glissière de sécurité ou muret protecteur pourrait être nécessaire entre la piste cyclable et la route, la hausse potentielle du trafic piéton et cyclistes pourrait nécessiter une piste multifonction plus large que suggérée et ayant une séparation entre les piétons et les cyclistes.

De plus, les instances municipales de Gatineau négligent depuis quelques années la consultation avec les cyclistes et leurs représentants. Des solutions discutables ou choix douteux d'infrastructures commencent à pulluler sur le réseau, aucune carte du réseau n'est publique (Gatineau est la seule ville au Québec qui n'a pas de carte publique et efficace de son réseau) et aucune proactivité pour prévoir et solutionner les problèmes à venir.

En mon nom personnel et aux noms des milliers de cyclistes de Gatineau, je vous demande d'autoriser la tenue d'audience publique sur ce projet.

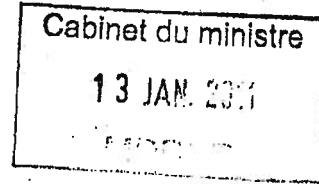
Merci de votre attention et soyez assuré de ma collaboration constructive.



Gaetan Provencher

Gatineau, le 09 janvier 2011

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet: Demande d'audience publique sur le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau

M. le ministre,

Par la présente je demande la tenue d'une audience publique sur le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau.

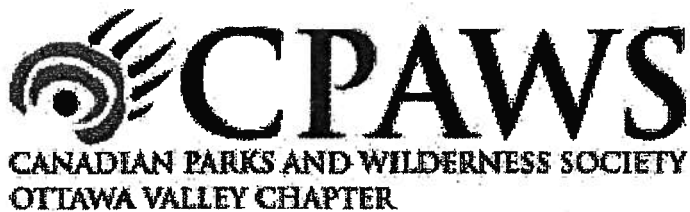
Les motifs de cette demande sont les suivants:

- a) Ce projet ne s'inscrit pas dans une perspective de développement durable.
- b) L'étude d'impact a analysé diverses options et variantes d'aménagement pour l'élargissement du chemin Pink mais elle n'a pas abordé d'autres solutions aux besoins de transport de ce secteur.
- c) L'étude d'impact conclut à tort que l'unique réponse à un problème de fluidité de la circulation est plus d'espace pour les automobiles.
- d) L'étude d'impact n'a pas analysé les conséquences de l'élargissement du chemin Pink sur le développement futur de ce secteur et les implications sur l'augmentation du parc d'automobile.
- e) L'étude d'impact n'a pas analysé ce projet en fonction de la politique environnementale de la Ville de Gatineau notamment en ce qui a trait à:
 - la diminution des émissions de gaz à effet de serre produites par la Ville et la collectivité;
 - l'amélioration de l'offre de transport en commun;
 - la réduction des déplacements automobiles;
 - la lutte au smog.

Mon intérêt par rapport au milieu touché par ce projet est l'impact d'un mode de développement de la périphérie en fonction de l'automobile sur les quartiers centraux. La réalisation de ce projet ouvrira de nouveaux secteurs au développement ce qui aura un impact direct et néfaste sur la qualité de vie et d'environnement dans le secteur de l'Île de Hull, où j'habite, à cause de l'augmentation de la circulation d'automobile.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bill Clennett".

Bill Clennett



Cabinet du ministre
14 JAN. 2011
MDDEP

CPAWS Ottawa Valley Chapter
250 City Centre Avenue
Suite 601
Ottawa, Ontario K1R 6K7
(613) 232-7297
www.cpaws-ov-vo.org

Gatineau, le 10 janvier 2011

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7


Objet : Demande d'audience publique en environnement au sujet du prolongement du chemin Pink dans la Ville de Gatineau.

Monsieur le Ministre,

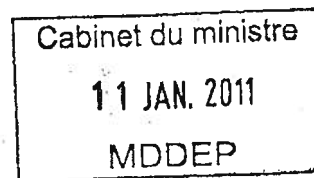
Fondée en 1969, la Section Vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) travaille à l'établissement de nouveaux parcs et aires protégées dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, à la saine gestion des aires protégées existants et assurer la connectivité à travers le paysage.

Nous comprenons que la Ville de Gatineau souhaite procéder au prolongement du chemin Pink dans le secteur Aylmer de la municipalité. Ce projet risque causer d'importants impacts sur le milieu, tant au niveau de la faune et de la flore mais aussi au niveau de l'isolement du Parc de la Gatineau par cette nouvelle route à quatre voies se trouvant juste au sud de cette aire protégée. Nous vous demandons donc de demander au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) de tenir des audiences publiques sur le projet avant qu'aucune autorisation ne soit émise. Nous croyons qu'un projet d'une envergure comme celle que propose la Ville de Gatineau doit obligatoirement faire objet d'audiences publiques. Il me ferait un plaisir de vous faire parvenir de plus amples informations au sujet de nos préoccupations en lien avec le projet. D'ailleurs, nous souhaitons déposer un mémoire au BAPE si les audiences publiques ont lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


John McDonnell
Directeur général

M. Pierre Arcand
Cabinet du Ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart,
675, boulevard René-Lévesque Est, 30ième étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



M. Pierre Arcand,

Objet : Demande d'audience -- Projet d'élargissement du Chemin Pink, Gatineau

Par la présente, nous demandons qu'une audience publique soit tenue au sujet du projet d'élargissement du Chemin Pink à Gatineau. Notre demande est alignée avec l'un des principes de la Loi sur le développement durable du Québec soit la santé et la qualité de vie qui est défini comme suit : *« les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. »*

Les motifs de notre demande visent certains éléments de l'évaluation environnementale tel que fournit dans les documents et expliqués lors de la session d'information du 15 décembre 2010. Les éléments visés sont :

- Le besoin pour un tel projet d'élargissement dans un contexte de mobilité durable qui devrait promouvoir le transport en commun et le transport actif plutôt que le transport par véhicule individuel (voir les recommandations du réseau des ingénieurs pour la mobilité durable). Le projet n'est pas novateur et n'est pas arrimé dans une perspective de développement durable et perpétue une approche conventionnelle de transport basé sur un plan développé il y a trente ans;
- L'impact sonore du projet à court et long terme et les mesures d'atténuation afin de s'assurer que le projet n'aura pas d'impact sur la qualité de vie. En tant que résidents du secteur depuis 2001, nous (Lyne Monastesse et Michel Martineau) avons remarqué une augmentation constante du niveau sonore au fil des ans qui est devenu dérangeant. L'étude du niveau sonore existant ne tient pas compte de l'augmentation du bruit au fil des ans car elle a été faite en 2008;
- Les vibrations causées par les véhicules, cet aspect n'est pas étudié dans l'étude actuelle et est présentement un enjeu dans le secteur visé;
- Les risques pour la sécurité des piétons aux intersections (incluant les nombreux étudiants) et pour la sécurité des cyclistes causés par la vitesse proposée de 70km/heure qui est trop rapide;
- Le manque de voie réservé pour le transport en commun dans le projet actuel.

En espérant que vous ferez suite à cette demande.

Veillez agréer nos salutations les plus distinguées,

Lyne Monastesse et Michel Martineau

Philippe Quesnel